

DOSSIER DE PRESSE

Démocratie Participative



Dossier de presse

Isabelle Roumazeilles, Conseillère municipale en charge de la Démocratie Participative,

Contact Presse

Pascale Vallée – Chargée de Communication

05 53 77 41 93 - 06 11 03 59 15

p.vallee@ville-lepassage.fr

www.ville-lepassage.fr



www.facebook.com/lepassagedagen47



<https://twitter.com/passagedagen>

Le contexte

Depuis 2014, la municipalité déploie un ensemble de démarches, de moyens, de dispositifs qui permettent d'impliquer les habitants dans la vie de leur Ville.

Fin 2021, à la sortie d'une crise sanitaire sans précédent, la Ville propose à ses habitants de renouer le lien tissé notamment au travers des Réunions de Quartier et du Budget Participatif, en intégrant une nouvelle instance de démocratie participative la **Commission extra-municipale « Vie des Quartiers »**.

La municipalité affiche ainsi sa volonté de mettre les Passageoises et les Passageois au cœur de la Ville.

La Commission extra-municipale « Vie des Quartiers »

La Commission extra-municipale « Vie des Quartiers » a été installée le 27 avril dernier.

Elle est composée d'un collège « habitants » et d'un collège « élus », soit : 10 élus issus de la majorité et de la minorité et 12 Citoyens-Relais issus des 6 quartiers de la Ville.

L'ensemble des membres de cette Commission s'est engagé au travers d'une Charte de fonctionnement qui cadre le rôle et les missions de chacun.

Cette charte est consultable, par tous, sur le site Internet de la Ville www.ville-lepassage.fr

➤ Les Citoyens-Relais...

Les Citoyens-Relais qui ont candidaté pour collaborer à cette nouvelle aventure de participation citoyenne, sont bénévoles.

Ils ont accepté ainsi d'être un lien entre les habitants de leur quartier et les élus. Des interlocuteurs privilégiés quant à l'expertise d'usage de la vie du Quartier où ils résident.

Les 12 Citoyens-Relais qui siègent à la Commission extra-municipale « Vie des Quartiers » sont aidés sur le terrain par des Citoyens-Relais suppléants.

➤ **Le rôle des Citoyens-Relais...**

Pour toutes les questions se rapportant à la vie de leur quartier, les Citoyens Relais sont :

- des acteurs et des relais de la vie de leur quartier,
- force de proposition pour tous les sujets impactant leur quartier.

Ils sont porteurs des attentes de leurs concitoyens et s'expriment avec le souci de promouvoir l'intérêt général et non d'être porteurs d'intérêts particuliers.

Par leur expertise du quartier, ils concourent à la formulation d'avis constructifs pour l'ensemble des habitants du quartier lors des réunions préparatoires en amont des réunions publiques.

Ils peuvent également faire remonter au CCAS de la Ville, des situations nécessitant une aide aux personnes isolées et/ou vulnérables.

Les Citoyens-Relais :

- ne règlent pas les problèmes personnels quelle qu'en soit la légitimité.
- ne donnent pas d'information nominative sauf en cas de mise en danger et/ou d'accord de la personne.
- ne se substituent pas aux activités des associations, comités actifs mais restent disponibles pour les aider si besoin.
- ne sont pas interventionnistes ou intrusifs dans la vie des gens.

➤ **Des missions spécifiques...**

Les Citoyens-Relais participent, suivent et promeuvent les différents dispositifs de participation citoyenne, tels que le Budget Participatif, les Réunions et les Balades de Quartier, l'aménagement du Parc urbain du Bois Vigué...

Ils sont également des relais quant à la promotion des animations organisées à l'échelle de leur quartier, de la Ville.

Budget Participatif 2022...un nouveau format

➤ Des objectifs ...

Fortes des 4 éditions précédentes, la Ville fait évoluer son Budget Participatif afin :

- d'accentuer la participation citoyenne,
- de rapprocher les citoyens des instances de prise de décision,
- de permettre à tous de s'impliquer dans les choix budgétaires de la Commune en proposant des projets d'intérêt général en matière d'investissements pour son quartier et en votant pour ceux qui sont déclarés « éligibles »,
- de rendre l'action publique plus visible en permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ville par ses habitants,
- de renforcer le lien social au travers des mécanismes de concertation.

➤ 5 évolutions pour cette 5^e édition...

• Évolution n°1 : le découpage des quartiers de la Ville

Les quartiers du Bourg et de Monbusq sont regroupés pour ne constituer qu'un quartier, soit le quartier LE BOURG – MONBUSQ.

• Évolution n°2 : la temporalité

Les éditions se dérouleront sur deux années consécutives, afin de laisser du temps à l'accompagnement des porteurs de projets, à la co-construction des projets réalisables et permettre, en outre, le dépôt de projets plus importants.

Le budget alloué à la 5^e édition 2022/2023 s'élève à 175 000 € (précédentes éditions 87 600 €/an).

- Bellevue–Route du Peyré : _____ 20 000€ TTC
- Cœur de Ville : _____ 25 000 € TTC
- Dolmayrac–Les Hauts de Garonne : _____ 25 000 € TTC
- Ganet–Béoulaygues : _____ 40 000 € TTC
- Le Bourg–Monbusq : _____ 40 000 € TTC
- Tounis–Rochebrune : _____ 25 000 € TTC
-

- **Évolution n°3 : les conditions de participation**

- Toutes les personnes âgées d'au moins 13 ans résidant sur la Commune peuvent déposer 1 à 3 projets et participer au vote.
- Les entreprises situées sur le Passage d'Agen peuvent également déposer un projet sur leur quartier d'implantation.
- Les élus et les agents de la Ville ne peuvent pas déposer de projet.

- **Évolution n°4 : les critères de recevabilité évoluent**

Un volet « **développement durable** » est ajouté afin d'associer les habitants à la démarche conduite par la Ville dans la gestion de ses espaces publics.

- Végétaliser l'espace public – ex : végétalisation d'un passage, d'un mur, d'un parking, plantation d'arbres, de bosquets urbains...
- Respecter la ressource en eau – ex : implantation de panneaux « éco-gestes, de récupérateurs d'eau de pluie...
- Lutter contre les gaspillages - ex : boîte à dons, à échanges (outils, jardinage, vélos), ...
- Favoriser l'économie circulaire - ex : boîte à récup. – panneau d'offres de récup.
- Implanter du mobilier urbain - ex : signalétique, panneaux pédagogiques, bancs, fauteuils urbains, ...
- Favoriser les déplacements doux - ex : aménagement voies partagées, abris à vélos, chemin piétonnier, ...

Les autres critères de recevabilité restent inchangés.

- **Évolution n°5 : les modalités de vote**

Chaque participant pourra dorénavant **voter 2 fois** : pour 1 projet déposé dans son quartier et 1 projet déposé dans l'un des cinq autres quartiers de la Ville.

➤ **L'accompagnement des porteurs de projet...**

La Ville propose pour la 1^{re} fois, une animation sous forme d'ateliers où l'intelligence collective se mobilise pour aboutir à des projets innovants et originaux !

Un Forum Budget Participatif se déroulera le samedi 10 septembre 2022 à partir de 17 heures au Centre culturel.

A cette occasion, les habitants pourront :

- échanger sur leurs idées,
- obtenir un accompagnement pour transformer leur idée en projet,
- s'assurer que leur projet respecte les critères de recevabilité,
- re-découvrir les limites géographiques des 6 quartiers de la Ville,
- inventer, co-construire des projets avec d'autres habitants,
- vérifier si un projet similaire au leur n'est pas en cours,
- connaître les réalisations des éditions précédentes...

➤ **Le planning prévisionnel de l'édition 2022/2024**

- Samedi 10 septembre – 17h : Forum « Budget participatif » au Centre culturel,
- Du 10 septembre au 16 octobre : dépôt des projets
- Du 27 octobre au 1er décembre : étude de faisabilité
- Décembre : rencontre avec les porteurs de projets
- Vendredi 13 janvier 2023 : annonce des projets éligibles
- Du 16 janvier au 12 février : vote
- Mars : annonce des projets lauréats et lancement de la phase « réalisation des projets »

Les Réunions de Quartier

Les Réunions de Quartier reprennent dès septembre prochain.

Une rencontre organisée une fois par an dans chaque quartier de la Ville et qui se veut plus dynamique et interactive que le format précédent.

Ainsi, les Réunions de Quartier seront préparées en amont avec les Citoyens-Relais et le jour J prendront la forme d'ateliers thématiques que chaque habitant pourra visiter à sa guise.

Les Balades de Quartier...

Un nouveau dispositif qui débutera au cours du dernier trimestre 2022 et qui permettra aux élus de recueillir l'expertise d'usage des habitants d'un quartier.

En cheminant au travers d'un quartier, selon un itinéraire travaillé en amont avec les Citoyens-Relais, les élus, les techniciens de la Ville, cette Balade permettra d'échanger, sur site, sur une problématique particulière, un projet, une action...

Un parcours construit également d'après les signalements que les habitants auront la possibilité de transmettre à la Ville au moins 15 jours avant le jour J.

En bref :

- 6 Balades de Quartier par an, 1 Balade d'une heure dans chaque quartier,
- la Balade est annoncée sur tous les supports de communication de la Ville,
- Les habitants peuvent transmettre leur signalement, par courriel ou par courrier, à la Mairie,
- Un itinéraire est élaboré et dévoilé au moins 15 jours avant la Balade,
- Un point de rendez-vous est donné : riverains, Citoyens-Relais, élus et techniciens cheminent ensemble tout au long du parcours. Les habitants peuvent se joindre à la Balade à tout moment,
- La visite dans le Quartier se termine par un pot convivial,
- Un relevé de conclusions est rédigé et rendu public.